

# DOSSIER DE CANDIDATURE DU REC

Edition 2022

## **REC : Regarde, Écoute, Choisis !**

Fédélor organise, chaque année les Nocturnes Étudiantes<sup>®</sup>, un événement festif et culturel d'intégration Place Carnot, à Nancy. Les Nocturnes Étudiantes<sup>®</sup>, dont l'entrée est gratuite, permettent à plus de 14 000 étudiants d'assister à un concert, un village associatif et institutionnel et de profiter de plusieurs animations. Les Nocturnes Étudiantes<sup>®</sup> auront probablement lieu le jeudi 29 septembre 2022, les détails vous seront communiqués par la suite.

Cette année encore, pour permettre à des groupes de musique estudiantins de se produire sur la scène des Nocturnes Étudiantes, **Fédélor organise son tremplin musical REC - Regarde, Écoute, Choisis.**

La onzième édition du REC rassemblera trois cent cinquante étudiants de Lorraine, **le 19 mai 2022, à l'Autre Canal.** Les étudiants pourront découvrir les talents estudiantins de Lorraine, et participer à leur sélection. Ils pourront profiter d'une buvette et d'un stand de restauration.

# Règlement du concours

## Préambule

Le **REC - Regarde, Écoute, Choisis** est un concours musical, ci-après dénommé REC.

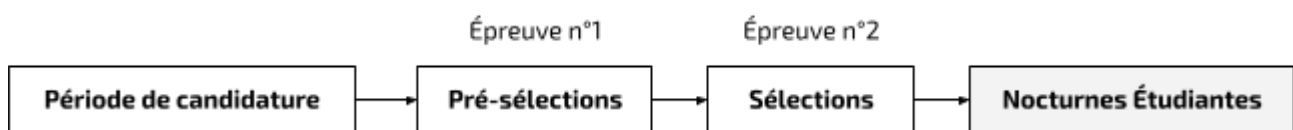
Fédélor, la fédération étudiante de Lorraine, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et ses décrets d'application, sise au 14 Rue du Cheval Blanc à NANCY, et dont les statuts sont déposés en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, est **ci-après dénommée "Fédélor" ou "l'organisateur"**.

## Article 1 : Conditions de participation

On entend par candidats les groupes de musique composés d'un ou plusieurs étudiants manifestant leur choix de participer au concours. Les candidats peuvent être de toute formation musicale (groupe, solo, duo etc.)

Néanmoins, les candidats s'étant déjà produit lors d'une édition des Nocturnes Étudiantes<sup>®</sup> ne peuvent pas candidater.

**Les candidats participent gratuitement au concours, et ne reçoivent aucune rémunération.**  
**La participation des candidats est conditionnée à leur adhésion au présent règlement.**



## Article 2 - Période de candidature

La date limite de candidature est fixée au **mardi 19 avril 2022 à minuit**. Les candidatures peuvent être adressées :

- Par courrier, cachet de la Poste faisant foi, adressé à **Fédélor, Pôle Évènementiel, 14 Rue du cheval blanc, 54000 NANCY** ;
- Par courriel adressé à [evenementiel@fedelor.org](mailto:evenementiel@fedelor.org).
- Par internet sur **rec.fedelor.org**

Les candidatures sont composées, à défaut d'être valides :

- **De la fiche d'inscription dûment complétée et signée** ;
- **De trois enregistrements du groupe**, adressés sous la forme d'un CD, d'un fichier WeTransfer au format MP3, ou d'un hyperlien menant vers une plateforme de streaming (Youtube, Spotify, SoundCloud, Dailymotion...);
- **D'une fiche technique et d'un plan de scène** ;
- **D'une description du groupe**.

### Article 3 - Présélections

Une fois la date limite de candidature échu, l'organisateur pré-sélectionnera huit candidats au minimum. Les candidats présélectionnés seront notifiés par courriel le **26 avril 2022** au plus tard.

Les candidats présélectionnés s'engagent à participer aux sélections.

### Article 4 - Sélections

Une fois les présélections achevées, l'organisateur sélectionnera trois candidats au minimum au cours d'un spectacle vivant, organisé à l'Autre Canal, à NANCY.

Les candidats sélectionnés seront notifiés par courriel dans les sept jours suivant le spectacle vivant.

### Article 5 - Lot gagnant

Les candidats sélectionnés gagnent le droit de se produire lors de la vingt-quatrième édition des Nocturnes Étudiantes<sup>®</sup>.

**Les candidats sélectionnés participent gracieusement aux Nocturnes Étudiantes<sup>®</sup>, et ne reçoivent aucune rémunération.  
Les candidats s'engagent à participer aux Nocturnes Étudiantes<sup>®</sup>.**

### Article 6 - Critères de sélection

La sélection des candidats gagnants est réalisée souverainement par l'organisateur.

L'organisateur se fonde sur deux critères : les appréciations du public présent lors des sélections, ainsi que le respect des consignes de l'organisateur.

### Article 7 - Consignes techniques

Lors des sélections, les candidats disposent de quinze minutes pour se produire sur scène.

L'organisateur ne fournit pas de matériel à l'exception de la sonorisation. Les candidats sont invités, dès leur inscription, à fournir leurs exigences techniques. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande supplémentaire.

### Article 8 - Propriété intellectuelle

L'organisateur protège les œuvres et extraits d'œuvres qui lui sont transmis par les candidats lors de leur inscription.

**Lors des sélections, l'organisateur se réserve le droit de procéder à des captations photographiques, vidéographiques, sonores et de les exploiter gracieusement, y compris de manière commerciale, sans limitation ni de durée ni géographique.**

### Article 9 - Redevances SACEM et SPRE

L'organisateur s'acquittera des redevances SACEM et SPRE.

# Formulaire d'inscription

Nom du groupe :

Type de musique :

Adresse postale :

Hyperliens :

Reprises

Compositions personnelles

Prénom Nom	Date de Naissance	Numéro de Téléphone	Adresse Mail	Instruments	Étudiants oui / non

Description groupe :

# Fiche technique

## Instruments :

Instrument(s)	Envisagé	Besoin (le cas échéant)

## Matériel de sonorisation :

Matériel	Besoin
Micro filaire	
Micro HF	

*Fond de scène*

*Spectateurs*

## Pièces à fournir

Le dossier d'inscription doit impérativement comprendre :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée.**  
La fiche vous est communiquée en version .docx. Nous vous prions de la remplir à l'aide de votre ordinateur pour éviter toute incompréhension.
  - Trois enregistrements du groupe, adressés sous la forme d'un CD, d'un fichier WeTransfer au format MP3, ou d'un hyperlien menant vers une plateforme de streaming (Youtube, Spotify, SoundCloud, Dailymotion...)** ;  
Le CD ne doit pas nécessairement être de qualité optimale.
  - Une fiche technique et un plan de scène** à destination des techniciens, récapitulant le matériel dont vous disposez, de celui dont vous avez besoin, des caractéristiques d'amplification, etc.
  - Une description du groupe** permettant d'apprécier votre personnalité, la composition précise de votre groupe, votre style de musique, votre expérience, etc.
- 

Le dossier d'inscription doit être adressé à Fédélor **avant le mardi 19 avril 2022, minuit** :

Par courrier :  
**Fédélor**  
**Pôle Évènementiel**  
**14 Rue du Cheval Blanc**  
**54000 NANCY**

Par courriel :  
[evenementiel@fedelor.org](mailto:evenementiel@fedelor.org).

Par internet :  
**rec.fedelor.org**

**Des questions ? Des interrogations ? Besoin d'aide ?**  
Vous pouvez contacter le Pôle évènementiel de Fédélor

**Léa RUIZ**

*Vice-Présidente chargée de  
l'évènementiel*  
lea.ruiz@fedelor.org  
03 57 75 66 65

**Jade BERNIER**

*Chargée de mission Projets*  
jade.bernier@fedelor.org  
03 57 75 66 65



@fedelorraine



[www.fedelor.org](http://www.fedelor.org)



03 57 75 66 65



**Fédélor**  
14 Rue du Cheval Blanc  
54000 NANCY